



## **AVIS À LA POPULATION**

### **COMMUNES DE COLOMBIÈS ET CASTANET**

**Suite à la hausse des cas de non-respect de la limitation de vitesse lors de traversée du village « la baraque de Combrouze » sur la R.D. 911, les riverains des communes de Castanet et de Colombières souhaitent que des mesures soient prises pour limiter la vitesse et prévenir tout risque d'accident.**

**À cet effet la mise en place d'un nouveau radar est envisagée par les pouvoirs publics. Ce dernier serait installé sur la partie limitée à 70 Km.**

**Avant toute décision, les deux municipalités souhaitent que les habitants des deux communes qui se sentent concernés par ce projet puissent s'exprimer.**

**À cet effet, une permanence sera tenue le samedi 4 mai 2024 de 10h00 à 12h00 à la salle des fêtes de Combrouze.**